

# REGION WALLONNE

## LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT , DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

### Arrêté ministériel modifiant la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de STOUMONT

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 mai 2008 instituant la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité de la commune de Stoumont;

Considérant que, suite à la démission en date du 30 juillet 2009 de Monsieur Didier van der HAAR de sa fonction de président de la CCATM, son mandat est devenu vacant;

Vu la délibération du 23 septembre 2009 du Conseil communal de Stoumont actant la démission de Monsieur Didier van den HAAR et proposant la désignation de Monsieur B. GOFFART, membre effectif du secteur privé pour le remplacer;

Considérant que Madame Pascale FONTAINE, première suppléante de Monsieur GOFFART est proposée en qualité de membre effectif;

Considérant que ces propositions sont conformes au prescrit décretaal ;

### ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> –La modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de Stoumont, telle que contenue dans la délibération du Conseil communal du 23 septembre 2009 est approuvée.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- Monsieur Didier van den HAAR en qualité de président de la CCATM ;
- Monsieur Bernard GOFFART en qualité de membre effectif représentant le secteur privé,
- Madame Pascale FONTAINE en qualité de suppléant

Tels qu'ils avaient été attribués par arrêté ministériel du 5 mai 2008.

La C.C.A.T.M. est désormais composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. :

Monsieur Bernard GOFFART

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectif	Suppléant 1	Suppléant 2	Suppléant 3
Didier GILKINET	Yvonne VANNERUM		
Christiane SACRE	Christian BEAUVOIS		
Gaëtan DEPIERREUX	Patrick SERVAIS	José DUPONT	Joseph LAMBOTTE
			<b>Suppléant 4:</b> Gaston FONTAINE

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :


Effectif	Suppléant 1	Suppléant 2	Suppléant 3
Michel CLOSE	Luc DOR	André SMAL	Alain MONSEUR
Guy COLSON	Philippe de BARSY	Jean-Luc BLAISE	Frida APERS
Albert COUNASSE	Etienne GELAI	Frédéric LAFFINEUR	Vinciane WUIDAR
Freddy GASPARD	Damien KAISER	Marie-Christine STAES	Christophe LEJEUNE
Pascale FONTAINE	Olivier LEGROS	Roger SCHYNS	/
Michaël HENNEQUIN	Filip BRONCHART	Isabelle TRIFFAUX	/
Suzanne FONSNY	Raymonde LEYENS	Thierry SCHMITZ	Claude BONJEAN
Valentine DONCK	André PETERS	Philippe CAMUS	André VANGHELUWE
Michel PARIS	Olivier JAMAR de BOLSEE	Alain LEBRUN	/

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

- 1 DEC. 2009

Le Ministre de l'Environnement, de  
l'Aménagement du Territoire et de la  
Mobilité,

  
Philippe HENRY